

## Révision du zonage ABC

Depuis le 7 septembre, et à compter du 30 septembre pour le PTZ, 487 communes voient leur classement au sens du zonage ABC modifié : 468 sont remontées, dont 249 dans les zones « tendues » (Abis, A et B1), et 19 communes abaissées, dont 17 sortent des zones « tendues ». La liste détaillée de ces reclassements est jointe.

Un [arrêté](#) du 5 septembre 2025, qui entre en application le 7 septembre, modifie le zonage ABC de 487 communes. Pour mémoire, ce zonage détermine l'éligibilité et/ou le niveau de certaines aides, tels le Prêt à taux zéro (PTZ), le Logement locatif intermédiaire (LLI) ou encore le Bail réel solidaire (BRS). Concernant le PTZ, la révision entre en application pour les offres de prêts émises à compter du 30 septembre 2025.

Plus en détail, 249 communes rassemblant 1,5 million d'habitants intègrent les zones dites « tendues », passant de B2 ou C en A ou B1. Selon nos estimations, elles affichaient un peu plus de 9 200 logements autorisés en 2024. A contrario, 17 communes sortent de ce classement (0,1 million d'habitants).

Le fichier Excel joint liste les 487 communes reclassées et précise le zonage avant et après révision. Son onglet « Ensemble des communes » reprend le classement de l'ensemble des communes de France et affiche la carte correspondante.

Cette cinquième vague de révision depuis 2014 illustre bien la nécessité de revoir un zonage qui ne reflète plus la réalité du terrain. C'est pourquoi la FFB continue d'appeler à une véritable réforme, dès 2026, qui permette un découpage du territoire fin, agile et dynamique, qui facilite l'identification des besoins, en locatif comme en accession.

[\*\*Télécharger le fichier Excel\*\*](#)

09 septembre 2025